

## Une gestion de proximité pour les archives : des antennes locales pour les services d'Archives départementales

Benoît Jullien

---

### Citer ce document / Cite this document :

Jullien Benoît. Une gestion de proximité pour les archives : des antennes locales pour les services d'Archives départementales. In: La Gazette des archives, n°224, 2011. Archives départementales et territoires : entre réforme de l'administration territoriale et territorialisation de la culture. pp. 47-55;

[http://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2011\\_num\\_224\\_4\\_4859](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2011_num_224_4_4859)

---

Document généré le 15/03/2017

# Une gestion de proximité pour les archives : des antennes locales pour les services d'Archives départementales

---

Benoît JULLIEN

## Introduction

En 1997, à l'occasion du séminaire national de Valence consacré aux archives et à l'aménagement du territoire, Arlette Playoust, directrice des Archives départementales des Bouches-du-Rhône, fait une intervention consacrée aux annexes des Archives départementales<sup>1</sup>. À cette occasion, elle souligne le nombre important d'annexes – trente-deux mentionnées dans l'annuaire de la Direction des archives de France –, insiste sur la disparité des situations, sur les différences dans la taille et la typologie des bâtiments utilisés comme annexes, dans les moyens mis à disposition des services pour faire fonctionner ces dépendances. Elle distingue d'une part les annexes de préarchivage ou d'archivage créées en attendant mieux et d'autre part les annexes de plein exercice dotées des principaux éléments constitutifs d'un service à part entière. Elle conclut son intervention en insistant sur l'idéal qui demeure « un seul grand et vaste bâtiment, facile d'accès, abritant tout et toutes les fonctions »<sup>2</sup>.

Quel constat peut-on faire aujourd'hui, quinze ans après le séminaire de Valence ? L'annuaire en ligne du Service interministériel des Archives de France ne fait plus aujourd'hui référence qu'à dix-huit annexes, même si elles ne sont sans doute plus toutes mentionnées, particulièrement quand elles ne reçoivent pas de public<sup>3</sup>. Les

---

<sup>1</sup> PLAYOUST (Arlette), « Les annexes des Archives départementales : synthèse d'une enquête », *La Gazette des Archives*, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 1998, nouvelle série n<sup>os</sup> 182-183, p. 180-196.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 184.

<sup>3</sup> [www.archivesdefrance.culture.gouv.fr](http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr)

réalisations récentes, je pense en particulier au pôle d'archives de Bayonne et du Pays Basque ouvert en 2010, et les opérations en cours, telle la construction du nouveau bâtiment des Archives départementales de la Marne destiné à son annexe de Reims, montrent cependant que les annexes, les antennes, les pôles, quel que soit le nom qu'on leur donne, n'ont pas disparu du paysage archivistique.

L'existence d'une annexe ne modifie pas obligatoirement la façon dont les services d'archives déploient leur action sur le territoire départemental et toutes les annexes ou implantations ne sont pas toujours un outil pour une gestion de proximité. De cela témoignent les distances qui séparent les annexes des bâtiments principaux : selon les cas, de quelques centaines de mètres à plus de cent kilomètres ; ou encore la situation des annexes installées dans les chefs-lieux de département, voire à leur périphérie, et dont l'existence tient moins à la volonté de quadriller la ville qu'à des contraintes immobilières, à l'absence de terrain d'extension ou aux règles d'urbanisme.

Je n'essaierai donc pas de faire ou de refaire une typologie des annexes et autres implantations mais j'évoquerai plutôt les sites dont l'existence et le fonctionnement se traduisent, au-delà des questions de distance, par une gestion de proximité effective et une forme d'ancrage territorial. Je m'appuierai sur l'exemple que je connais le mieux : celui du site de Jonzac des Archives départementales de la Charente-Maritime, une annexe ouverte depuis près de cinq ans<sup>1</sup>. Je ferai quelques comparaisons avec les autres annexes en fonction des informations dont je dispose mais sans prétendre à l'exhaustivité. J'aborderai la question sous les trois aspects : les motivations, leurs traductions concrètes et le retour d'expérience.

## Contexte, motivations et ambitions

Ces annexes ne sont pas très nombreuses – j'en ai repéré moins de dix<sup>2</sup> – mais elles peuvent être très anciennes si on considère que le transfert à Reims, en 1835, d'une partie des archives anciennes conservées jusqu'alors à Châlons,

---

<sup>1</sup> JULLIEN (Benoît), « Les Archives départementales de la Charente-Maritime, d'un lieu à l'autre », dans *Entre les Archives !*, La Rochelle, Conseil général de la Charente-Maritime, 2009, p. 5-18.

Ill. 1 à 3, p. II et III.

<sup>2</sup> Bouches-du-Rhône (Aix-en-Provence), Charente-Maritime (Jonzac), Finistère (Brest), Haute-Garonne (Saint-Gaudens), Loire (Montbrison), Marne (Reims), Moselle (Saint-Avold), Pyrénées-Atlantiques (Bayonne).

correspond à la création, avant la lettre, d'une annexe qui prendrait en compte l'importance historique d'une ville. En tout cas, ce transfert aboutit, plus d'un siècle après, à la construction d'une véritable annexe des Archives départementales à Reims, sur le campus universitaire. Concernant le centre aixois des Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Arlette Playoust souligne elle-même que c'est davantage par négligence ou laisser-faire que les archives des institutions d'Ancien Régime ont été laissées sur place quand les Archives départementales se sont installées à Marseille au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Mais, en 1997, un nouveau bâtiment est alors en projet à Aix-en-Provence ; il sera construit quelques années plus tard et, cette fois-ci, la décision prise est le fruit d'une volonté politique affichée. Précisément, quelle situation, quelles motivations, quelles raisons conduisent certains départements à ouvrir des annexes ? Pour illustrer mon propos, je prendrai l'exemple de la Charente-Maritime.

C'est à la session du mois de décembre 1999 que le conseil général de la Charente-Maritime examine un rapport portant sur la « création d'une annexe des Archives départementales à Jonzac et d'un dépôt destiné à la conservation des biens anciens du département »<sup>2</sup>. Dans son exposé des motifs, le président met en avant trois arguments justifiant la création de cette annexe :

- un argument géographique : la configuration du département – tout en longueur – et la position du chef-lieu – La Rochelle –, excentrée au nord de l'Aunis, ont pour conséquence d'empêcher les habitants du Sud de consulter les sources de leur histoire, notamment pour la généalogie « que pratique un nombre sans cesse croissant de nos concitoyens »<sup>3</sup> ;

- un argument que l'on pourrait qualifier de psychologique ou d'identitaire et qui découle du premier : les maires des communes du sud du département, les détenteurs d'archives privées hésitent à confier leurs archives aux Archives départementales car cela implique leur envoi à La Rochelle. Il résulte de cette situation une déperdition de nombreux documents ;

- un argument technique : la saturation des locaux de La Rochelle rend nécessaire l'aménagement de locaux de stockage pour les archives contemporaines des services administratifs du sud du département, ce que le

---

<sup>1</sup> PLAYOUST (Arlette), *op. cit.*, p. 186.

<sup>2</sup> Conseil général de la Charente-Maritime, délibération n° 737 du 10 décembre 1999.

<sup>3</sup> Conseil général de la Charente-Maritime, session de décembre 1999, rapports du président.

président traduit oralement par : « cette opération permettra de désencombrer les Archives départementales qui ne savent plus où mettre leurs trésors »<sup>1</sup>.

Si les contours géographiques demeurent à préciser, le projet présente l'avantage d'aller à la rencontre d'intérêts qui vont converger. Il est ainsi soutenu activement à Jonzac par un tissu associatif local influent : la création de l'annexe apparaît comme la concrétisation des efforts accomplis pour éveiller l'attention de la population saintongeaise sur l'intérêt et la nécessité de la sauvegarde des témoignages de la mémoire collective. L'homme qui permet la concrétisation du projet – le président du conseil général, Claude Belot – est un géographe de formation, soucieux du développement d'un territoire dont il refuse, avec volontarisme, le déclin au profit de la frange littorale du département. Il joint donc à des soucis prosaïques – remettre en état les bâtiments publics, leur trouver une nouvelle destination – la volonté de forger pour les territoires de la Saintonge méridionale, aujourd'hui réunis par un même destin économique et démographique, une identité que ni l'histoire ni la géographie n'avaient pu leur donner. Pour les Archives départementales, l'enjeu est moins d'annuler, par une annexe, les inconvénients qui résultent de la saturation des locaux rochelais et de la faiblesse des possibilités offertes par la réserve foncière, que de contrecarrer les conséquences tout à fait réelles provoquées par l'éloignement en matière de collecte des archives et de rayonnement sur l'ensemble du territoire départemental.

On peut naturellement retrouver ces motivations géographiques, historiques et identitaires dans d'autres exemples : en Haute-Garonne, pour l'antenne du Comminges installée à Saint-Gaudens en 1988 ; Saint-Gaudens est une sous-préfecture éloignée du chef-lieu, sur un territoire qui fait preuve d'originalité et de spécificité. Il s'agit à la fois de conserver et promouvoir les archives du Comminges tout en facilitant l'accès de ce patrimoine à la population locale. De telles considérations apparaissent plus exacerbées encore dans le cas des Pyrénées-Atlantiques et du Pays Basque. La question est évoquée par Gérard Ermisse en 2002 à l'occasion d'un colloque consacré aux archives et à l'intercommunalité<sup>2</sup>. Il évoque alors l'expression manifeste d'une demande sociale fondée sur une revendication identitaire largement partagée. La prise en compte de cette demande doit contribuer à sa façon au maintien de l'équilibre départemental. On favorisera ainsi la diffusion la plus large possible d'un patrimoine archivistique enrichi des résultats d'une collecte volontaire et

---

<sup>1</sup> Conseil général de la Charente-Maritime, session de décembre 1999, compte-rendu des débats.

<sup>2</sup> ERMISSE (Gérard), « Projets français. Archives de Bayonne et du Pays Basque », *La Gazette des archives*, 2005, n° 199, p. 113-119.

tournée vers les témoignages ethnographiques. On facilitera également la réintégration de fonds publics qui, pour ne pas partir à Pau, avaient été placés dans d'autres institutions publiques ou des associations.

Dans les efforts accomplis pour obtenir la réintégration d'archives publiques, l'existence d'une annexe peut être un élément stratégique ou diplomatique destiné à ménager des susceptibilités. L'antenne de Montbrison des Archives départementales de la Loire, ouverte au début des années 2000, a ainsi permis de récupérer différents fonds publics qui avaient été collectés et conservés par une puissante association historique. La conservation des minutes notariales anciennes à Montbrison, dans un local placé sous la responsabilité et la gestion des Archives départementales qui en assurent également leur classement et leur communication, a ainsi permis le retour de ces fonds dans les collections départementales, sans préjuger de ce qu'il adviendra dans le futur de cette implantation.

## **Les traductions concrètes et les modalités de fonctionnement**

Ces annexes vont s'incarner dans un territoire qu'il n'est pas toujours facile de délimiter. En Charente-Maritime, c'est celui de deux communautés de communes qui a été retenu et il touche les deux arrondissements de Jonzac et de Saintes. Cette décision tient au fait que la communauté des communes de la Haute-Saintonge, soit 123 communes, était déjà dans cette situation et que l'on ne pouvait donc pas se limiter au seul arrondissement de Jonzac. Au total, 133 communes, sur un total de 472 relèvent de l'annexe de Jonzac.

Le choix du bâtiment est lui aussi significatif et toutes les possibilités sont naturellement envisageables, du bâtiment neuf à la réhabilitation d'un édifice ancien. L'emplacement, la taille et la fonctionnalité conditionnent naturellement la réalisation concrète des activités, au-delà des ambitions affichées. Je prendrai à nouveau l'exemple de Jonzac où quatre implantations ont été successivement envisagées, la dernière étant finalement retenue. On est passé ainsi d'un château au cœur de la ville historique à deux anciens immeubles construits dans les années 1960 en lisière de la ville, puis à une gendarmerie, pour finir par retenir une ancienne école religieuse. Faute de place disponible, l'ambition première de collecter les archives contemporaines des administrations a été abandonnée. D'autres annexes au contraire peuvent

accueillir plus de dix kilomètres linéaires d'archives comme c'est le cas à Bayonne<sup>1</sup>.

Concernant les missions confiées à ces annexes, différents cas de figure sont possibles en fonction de la répartition établie entre les sites : la collecte peut se limiter à certains types d'archives comme les archives déposées des communes, des groupements de communes ou les fonds privés, non sans poser parfois certaines difficultés. S'agit-il de conserver à l'annexe les fonds privés concernant le territoire concerné ou de répondre à la demande des donateurs, quelle que soit la nature des documents ? La démarche peut se révéler beaucoup plus ambitieuse et inclure la collecte de fonds administratifs et judiciaires contemporains, comme c'est le cas à Bayonne et à Aix-en-Provence. Se pose alors la question éventuelle du transfert des archives du centre principal vers l'annexe. À Jonzac, les transferts ont été réduits au minimum avec vingt-cinq mètres linéaires d'archives communales déposées et quelques centaines d'ouvrages conservés en double. À l'inverse, dans les Pyrénées-Atlantiques, les transferts se montent à plusieurs centaines de mètres, qui ont fait auparavant l'objet d'une vaste opération de numérisation. En revanche, les fonds collectés sous forme originale par le pôle ne font pas l'objet d'une numérisation.

Une des activités des annexes consiste à mettre à la disposition du public la reproduction numérique ou sur microfilms des fonds qui sont demeurés dans le bâtiment principal mais il s'agit là de programmes longs et coûteux, comme nous en faisons aujourd'hui l'expérience avec la numérisation des minutes notariales anciennes de Jonzac. À cela peuvent s'ajouter encore les actions de conseil et de formation menées par exemple auprès des communes de manière plus ou moins systématique. Parmi les autres activités, on peut ajouter la constitution d'un fonds de périodiques et d'ouvrages de bibliothèque et tout ce qui a trait à la communication des documents et à l'action éducative et culturelle.

Je voudrais évoquer également ce qui me semble être une particularité du pôle de Bayonne. Il s'agit de la gestion, par ce pôle, de la collecte des fonds sur l'ensemble du département, y compris pour les fonds qui continuent d'être versés à Pau. Cette manière de fonctionner contribue à renforcer les liens entre les deux implantations.

---

<sup>1</sup> L'annexe de Jonzac abrite trois magasins d'une capacité totale de 2 500 mètres linéaires.

## **Une annexe, pour quelle efficacité ?**

Le travail de proximité sur un territoire éloigné donne des résultats concrets indéniables pour ce qui concerne la collecte des archives communales et des archives privées, ainsi que pour l'action culturelle ; l'existence de ce site permet de toucher un public que l'on ne voit pas, ou très rarement, à La Rochelle. Auprès des élus locaux notamment, l'image des archives a évolué car ils ont des interlocuteurs mieux identifiés et plus facilement accessibles. La visibilité, le rayonnement des Archives départementales s'en trouvent améliorés et les opérations culturelles rencontrent un indéniable succès, ce qui montre que ces actions répondent effectivement à un besoin.

Mais en regard, les annexes engendrent des coûts : coûts de maintenance, dépenses de personnel, ouvrages de bibliothèque et périodiques achetés en deux exemplaires, etc. S'y ajoute la gestion parfois difficile des questions matérielles. L'exemple le plus caractéristique est celui du système informatique ; le site de La Rochelle n'a pas encore accès aux dossiers de Jonzac et la réciproque est vraie, à l'exception d'un espace collaboratif limité et peu pratique d'utilisation. Il faut également mentionner les nombreux déplacements nécessaires, les efforts accomplis pour faire circuler l'information, faire appliquer dans le temps les procédures définies et lutter contre les forces centrifuges.

Se posent inévitablement différentes questions telles la répartition des fonds, la gêne que cette répartition peut entraîner dans la consultation des documents, la réalisation des recherches mais également la pérennité de ces annexes. Concernant la situation de Jonzac, même si les considérations liées à l'éloignement ne sont pas sans fondement, on peut s'interroger sur le regard qui est porté sur le projet par l'administration départementale. Ainsi, après la tempête Xynthia<sup>1</sup>, il a été envisagé de transférer à l'annexe de Jonzac le dépôt de préarchivage du conseil général, proposition qui, de fait, aurait empêché toute autre politique de collecte et de mise en valeur. Cette éventualité n'a pas été retenue.

---

<sup>1</sup> Survenue dans la nuit du samedi 27 février 2010, cette tempête a atteint l'hôtel du Département de la Charente-Maritime, situé en bord de mer, et provoqué l'inondation des sous-sols. Le service de préarchivage de la collectivité a été entièrement submergé.



Ce qui a été fait pour la Haute-Saintonge se justifierait de la même façon pour la Saintonge continentale, autour de Saint-Jean-d'Angély, territoire également éloigné du chef-lieu de département, avec un passé historique, une identité administrative sous l'Ancien Régime, etc. Or, il n'a jamais été envisagé de créer une annexe des Archives départementales à Saint-Jean-d'Angély où est cependant conservé un fonds d'archives communales remontant au XIV<sup>e</sup> siècle.

La création d'annexes gérées directement par les Archives départementales n'est pas la seule solution, loin de là, pour promouvoir des actions de proximité, même si toutes les méthodes mises en œuvre n'assurent pas une présence ou une continuité d'action identique. On peut citer néanmoins les expositions itinérantes, les malles pédagogiques ou les archivobus. Les accords passés avec différents partenaires dotés d'infrastructures permettent également de mener à bien des actions délocalisées. C'est le cas par exemple en Ille-et-Vilaine, depuis 1999. Dans les mairies partenaires ou dans les locaux de certaines Archives municipales, il est possible d'avoir accès, sous forme de copies microfilms ou numériques, à certaines ressources documentaires, notamment l'état civil et les anciens plans cadastraux. Les Archives départementales fournissent les appareils, le mobilier et les copies pour un territoire donné, un ou plusieurs cantons, communautés de communes ou d'agglomération.

La réflexion peut aller plus loin. Ainsi, à l'occasion d'un colloque organisé à Dunkerque en 2002 sur les archives et l'intercommunalité, un universitaire intervient à propos des archives des ateliers et chantiers navals du Havre qui viennent d'être transportées aux Archives départementales de la Seine-Maritime, dans leur annexe de Darnétal. Déplorant cet éloignement, il souhaite que s'engage une réflexion sur la nécessité de décentraliser la conservation des archives, y compris des chefs-lieux de département vers certaines communes et communautés de communes marquées par la présence d'une université et d'associations dynamiques ou par un intérêt manifeste pour le patrimoine. Cette réflexion s'appuie sur la nécessité d'assurer à tous un accès égal aux archives. Pourquoi pas ? Mais on pourrait dès lors s'interroger sur la nécessité de conserver des structures départementales d'archives.

## **Conclusion**

En conclusion, je voudrais reprendre la réflexion de Michel Duchein sur la force d'attraction des archives qui n'est pas telle que l'on puisse se passer d'une réflexion approfondie sur la localisation des dépôts<sup>1</sup>. Les archives ont certes un rôle à jouer dans le déploiement d'une politique culturelle irriguant le territoire et répondant à des besoins parfois très localisés, mais il faut également demeurer modeste face à des réactions parfois surprenantes. Je pense à la réflexion que m'a faite un historien jonzacais. Alors que je lui vantais l'utilité et les qualités de notre annexe, il m'a répondu, non sans une certaine exagération : « de toute façon, je n'y vais jamais, pas plus qu'à La Rochelle. Les documents les plus intéressants et les plus riches sur l'histoire de la Haute-Saintonge sont conservés aux Archives de la Gironde ! ».

Benoît JULLIEN  
Directeur des Archives départementales de la Charente-Maritime  
benoit.jullien@cg17.fr

---

<sup>1</sup> DUCHEIN (Michel), *Les bâtiments d'archives. Construction et équipements*, Paris, Archives nationales, 1985, 256 p.